

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 9 octobre 2006

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 29 septembre 2006 s'est réuni le 9 octobre 2006 à 19 H dans la Salle Polyvalente de Verneix.

BIZENEUILLE	Bernard PANNINI Etienne LAZARO
LA CELLE	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD, excusé
CHAMBLET	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean -Pierre CHANIER, excusé
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND, excusée Danièle JAMBRUN, suppléante de Claude RIBOULET
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET Paul LABOISSE
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY, excusée Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER, excusé Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Jacky RIVIERE
NERIS LES BAINS	Jacqueline ANDRIVON, suppléante de Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET
VERNEIX	Guy PASSAT Raymond LIMOGES

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 juillet 2006.
Raymond LIMOGES est nommé secrétaire de séance.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) MODIFICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de déléguer au Président la compétence suivante : Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle et désigner un avocat. Cette délégation est valable pour l'ensemble du contentieux intéressant la Communauté de Communes.

Les compétences attribuées au Président sont les suivantes :

- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Passer les contrats d'assurances.
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle et désigner un avocat. Cette délégation est valable pour l'ensemble du contentieux intéressant la Communauté de Communes.

3) ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION AVEC L'ADIE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec l'ADIE qui consiste à conclure un partenariat avec la Communauté de Communes et qui prévoit le financement de l'accompagnement lié aux résultats financé dans le cadre du développement économique. Il prendrait la forme d'une contribution de 1 000 € par projet financé par l'ADIE sur le territoire de la Communauté de Communes de Commeny/Néris-les-Bains.

Guy Amary regrette que l'aide soit versée en deux fois et non pas dès le départ pour donner un véritable coup de pouce.

Monsieur le Président précise que le versement de l'aide en deux fois permet de suivre la pérennité de l'entreprise.

4) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal. Elle consiste en la réaffectation d'un crédit de 15 000 € destiné à être versé sous forme de subvention à une Commune de la Communauté de Communes dans le cadre du maintien du dernier commerce. Cette aide n'ayant fait l'objet d'aucune demande pour l'année 2006, les crédits sont réaffectés aux travaux de balisage des chemins de randonnée.

5) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTABLE DU TRESOR – INDEMNITE DE CONSEIL – INDEMNITE POUR L'AIDE A LA CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil au taux maximum (calculée en fonction des dépenses budgétaires de la Communauté de Communes) et l'indemnité pour l'aide à la confection de documents budgétaires (45,73 € annuels) à Mme Anne-Marie CHATILLON, comptable du Trésor.

6) ADMINISTRATION GENERALE – ASSURANCES – ACCEPTATION D'INDEMNISATION :

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité l'indemnisation d'un montant de 1541,64 € TTC proposée par Groupama pour le dédommagement des frais de remplacement d'un candélabre endommagé suite à un choc de véhicule terrestre le 13 janvier 2006.

7) INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE RURAL – CHOIX DU CABINET D'ETUDES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de confier l'étude pour la sauvegarde et la promotion du petit patrimoine rural au cabinet TOURISME & PATRIMOINE pour un montant de 31 230,00 € HT, soit 37 351,08 € TTC, et décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le contrat avec le cabinet TOURISME & PATRIMOINE pour un montant de 31 230,00 € HT, soit 37 351,08 € TTC, et à solliciter les aides afférentes auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Gérard Paquet demande quelles subventions peut-on espérer obtenir. Monsieur le Président précise qu'une subvention de la part du Conseil Général au titre du contrat d'intercommunalité d'un montant de 4500 € est obtenue, et que des subventions de la part de la DRAC et sur des reliquats de DDR seront sollicitées.

Michel Givernaud précise que le délai de réalisation de l'étude est d'environ 1 an. Il est précisé également que le petit patrimoine peut être privé ou public.

Monsieur le Président rappelle que les Communes doivent nommer rapidement des personnes ressources dans le cadre de cette étude et transmettre leurs coordonnées à la Communauté de Communes ; à ce jour, seulement 3 communes ont transmis ces informations.

8) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS HYDS - GARANTIE D'EMPRUNT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie par la Communauté de Communes d'un prêt PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » d'un montant de 370 000,00 € que l'OPAC envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux de construction de 4 pavillons à HYDS.

Monsieur le Président rappelle que le montant total des emprunts garantis s'élève à 4 274 064 €. Il est précisé que le taux d'occupation des logements pour lesquels les emprunts sont garantis par la Communauté de Communes est de 100%.

9) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS A COLOMBIER - GARANTIE D'EMPRUNT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie par la Communauté de Communes d'un prêt PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » d'un montant de 380 000,00 € que l'OPAC envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux de construction de 4 pavillons à COLOMBIER.

10) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A COMMENTRY - GARANTIE D'EMPRUNT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie par la Communauté de Communes d'un prêt PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » d'un montant de 550 000,00 € que l'OPAC envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux de construction de 6 pavillons à COMMENTRY « Lotissement La Briqueterie ».

11) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - MARCHÉ NEGOCIE - LOT N° 3 – BATIMENTS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir l'entreprise PREF' AIR - 18 place de Marnac – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE pour un montant de 312 628,98 € HT pour le lot n° 3 «bâtiments» pour la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage, et d'autoriser le directeur général de l'OPAC de Commentry à signer le marché correspondant.

Monsieur le Président précise que le permis de construire a été déposé, et que la construction devrait être terminée pour juillet 2007. Une réflexion est menée actuellement sur le règlement intérieur de l'aire d'accueil. Monsieur le Président a reçu les gens du voyage du site de Pourcheroux afin de les informer du fonctionnement de la nouvelle structure. La gestion et le gardiennage de l'aire d'accueil seront confiés à une société spécialisée, après mise en concurrence.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le jugement du référé (ordonnance du 11/08/2006) a été transmis pour information aux Maires des Communes, et rappelle que le Comité de défense a été débouté.

12) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDE DE BESOINS SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS, SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS – APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le programme de mise en œuvre de l'étude de besoins sur les équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs.

13) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – DOSSIER PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE LA BRETELLE AUTOROUTIERE DE MONTLUCON :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le projet de dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et de valider à nouveau le choix pour la variante lunette concernant l'échangeur de la Croix de Fragne, en précisant que les terrains situés au Sud de l'antenne autoroutière entre la RD 39, la RD 94 rétablie et la bretelle de sortie vers la RD 39

sont particulièrement bien positionnés dans la perspective de développement de la zone d'activité communautaire.

André Savy précise que les membres du bureau ont déjà pris une décision de principe, compte tenu des délais qui étaient demandés. Les Communes concernées ont déjà délibéré à ce sujet.

Gilles Martin interroge le Président sur le devenir des terrains qui seront achetés une fois la lunette faite. Guy Passat répond qu'une réunion à ce sujet sera menée par la Chambre d'agriculture, et qu'un mini-remembrement serait nécessaire car des parcelles risquent d'être enclavées.

A la question de Gilles Martin sur le respect de la loi sur le bruit qui impose que les habitations se situent au moins à 250 m de l'antenne autoroutière, Bernard Pannini précise qu'elle s'applique uniquement pour les terrains d'habitation et non en zone artisanale et commerciale ; pour les bureaux, il suffit de prévoir une isolation.

Gilles Martin fait remarquer que pour un citoyen qui souhaite se rendre de la Croix de Fragne à Montluçon, il sera obligé d'aller en direction de Bizeneuille, jusqu'à la zone de Bedun, pour reprendre ensuite la direction de Montluçon. Il demande également ce qu'il adviendra des parkings gratuits situés au niveau du péage de Bizeneuille. Bernard Pannini précise que des parkings sont prévus dans le nouvel aménagement. Il est précisé également que cette portion sera gratuite.

14) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – CHEMINS DE RANDONNÉES– CONVENTION DE PASSAGE :

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions avec les propriétaires privés nécessaires aux tracés des itinéraires des chemins de randonnées en vue de leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.).

15) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITE DU CAMPUS DE LA BRANDE – TRAVAUX DE V.R.D – VOIE STRUCTURANTE ENTRE LE SITE FORECREU ET LE FUTUR GIRATOIRE DU CONTOURNEMENT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement d'entreprises ALZIN / LAUVERGNE COLLINET pour un montant de 496 090,18 € HT.

Monsieur le Président annonce que la 2^{ème} tranche de travaux de la société Forecreu est en cours de réalisation. La création de 30 emplois est prévue d'ici 5 ans. Une 3^{ème} et une 4^{ème} tranche sont programmées.

16) ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'intervention d'éveil sonore et musical à la structure multi accueil de la petite enfance « 3 pommes » jointe en annexe, et d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'intervention d'éveil sonore et musical au Relais d'Assistantes Maternelles « 3 pommes » jointe en annexe. Les deux conventions avec l'école de Musique de Commeny régissent les modalités pour des interventions d'éveil musical et sonore à destination des enfants du Centre Multi Accueil et du Relais Assistantes Maternelles « 3 Pommes ». La prestation comprendra pour chacune de ces structures des interventions d'éveil musical animées par une

professionnelle, qui auront lieu tous les mois pendant une heure. Le montant de la prestation pour la période 2006 / 2007 s'élève à 30 € par séance. Ce tarif sera révisable chaque année.

Guy Thévenet et Melle Barraux font remarquer à l'assemblée que la Communauté de Communes verse un fonds de concours à l'Ecole de musique de Commentry. Monsieur le Président souligne qu'auparavant la structure faisait appel à des animateurs extérieurs plus coûteux.

Melle Barraux regrette que ces conventions n'aient pas été étudiées en commission « action sociale ».

Il est précisé que deux conventions sont nécessaires : une pour le multi-accueil et une pour le Relais Assistantes Maternelles, car les budgets des deux structures sont distincts.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des informations suivantes :

- Monsieur DESORMIERES, architecte, a été choisi pour la construction du Centre de Loisirs Intercommunal. Deux séances de travail sont programmées : le groupe 1 se réunira le vendredi 13 octobre et le groupe 2 se réunira le mardi 17 octobre 2006.
- Au niveau de l'Hôtel d'entreprises :
 - la procédure de goudronnage du parking est engagée,
 - le bureau libéré par Monsieur Martin Rivière a trouvé un nouveau preneur : il s'agit d'un vétérinaire qui l'utilisera pour l'accueil de sa clientèle.
- Il fait part à l'assemblée d'une lettre transmise par le Comité de défense du quartier de Saint Front. Un courrier de réponse sera rédigé après consultation de notre avocat.

Suite à des demandes, Gilles Martin propose que la Communauté de Communes réalise une pré-étude de faisabilité pour l'organisation d'un marché aux cadrans. Le site de la Croix de Fragne est pressenti. Il est proposé de prendre contact avec la Chambre d'agriculture. Guy Passat est chargé de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Affichage le : 16/10/2006

Le Président :

J.-L. GABY.